



VILLE DE
MONTREAL

SERVICE DU PERSONNEL

DESCRIPTION
D'EMPLOI, DE FONCTION OU DE POSTE

QUALIFICATION

Groupe de traitement: 05

MANUELS

FONCTIONNAIRES

CONTREMAÎTRES

AUTRES

| | | |
|--|------|----------------------|
| titre | code | groupe de traitement |
| PREPOSE AUX DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES | 956C | 5 |

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'approvisionnement de tout genre de distributeurs automatiques utilisés par la Ville dans les édifices, parcs et autres endroits appartenant à la Ville ou étant sous sa juridiction.

Le travail s'accomplit sous surveillance et selon les procédures établies. L'employé est principalement requis de vérifier périodiquement les distributeurs automatiques utilisés par la Ville, afin d'assurer la suffisance de leur approvisionnement et de procéder à certaines mesures élémentaires d'entretien. Les rapports d'activités qu'il remet quotidiennement à son supérieur permettent à ce dernier d'apprécier son rendement. La fonction comporte la conduite d'un véhicule motorisé.

EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

1. Fait, selon un itinéraire déterminé la tournée des distributeurs automatiques et les remplit des marchandises nécessaires, telles que cigarettes, tablettes de chocolat, gâteaux, etc.
2. Nettoie, huile et fait l'entretien ordinaire de certaines parties simples des distributeurs automatiques; ajuste les dispositifs contrôlant les quantités d'ingrédients qui entrent dans la préparation du café, des boissons gazeuses, etc.; avise son supérieur immédiat de toute défectuosité constatée.
3. Approvisionne les distributeurs de nourriture du Jardin des Merveilles ou autres.
4. S'approvisionne à l'entrepôt de sa division.
5. Fait la rotation des marchandises périssables.
6. Vide les boîtes de monnaie au besoin.
7. S'assure du bon état de fonctionnement de son véhicule-moteur et vérifie régulièrement le niveau d'huile du carter, ainsi que le niveau de l'eau de la batterie, du radiateur, etc.
8. Rédige quotidiennement un rapport de ses activités, etc.
9. Respecte les règles de l'hygiène.

Le 7 janvier 1971

Revisé le 5 novembre 1980

| | | | | |
|-----------|------|------|-------|-----------|
| signature | jour | mois | année | signature |
| | 8 | 11 | 81 | |



VILLE DE
MONTREAL

DESCRIPTION QUALIFICATION
D'EMPLOI, DE FONCTION OU DE POSTE

MANUELS
FONCTIONNAIRES
CONTREMAÎTRES
AUTRES

SERVICE DU PERSONNEL

| | | |
|--|------|----------------------|
| titre | code | groupe de traitement |
| PREPOSE AUX DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES | | |

QUALITES REQUISES

Connaissances:

de la conduite et du fonctionnement du véhicule concerné;
des mesures de prudence et de sécurité à observer.

Bonnes connaissances:

du fonctionnement des distributeurs automatiques;
des différentes marchandises placées dans ces appareils.

Habilités:

à conduire le véhicule motorisé qui lui est assigné;
à décrire avec exactitude les circonstances d'accidents;
à faire des calculs simples avec précision;
à rédiger des rapports clairs et concis;
à effectuer des travaux d'entretien sommaire sur les distributeurs.

Degré minimum d'instruction et d'expérience

Instruction:

Savoir lire, écrire et parler le français.

Expérience:

Quelque expérience dans l'approvisionnement de distributeurs automatiques en qualité d'aide.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.

Le 7 janvier 1971

Revisé le 5 novembre 1980

| | | | | |
|--------------------|------|------|-------|--------------------|
| signature | jour | mois | année | signature |
| <i>[Signature]</i> | 8 | 1 | 81 | <i>[Signature]</i> |